

Etapes d'inscription et suivi de réalisation Bilan de potentiels et de compétences **Financement CPF**

Etape 1 : Découverte de nos services de Bilan de Compétences

Selon les cas :

- ✚ Contact téléphonique.
- ✚ Consultation de notre site internet.
- ✚ Recherche du programme proposé par Impulse & Vous dans le catalogue du CPF sur le site. www.moncompteformation.gouv.fr (thème de la formation : Bilan de compétences).

Etape 2 : Analyse de vos besoins

- ✚ 1^{er} contact de notre Organisme de Formation par téléphone ou par mail pour valider avec le consultant que le contenu de la formule Bilan de Compétences est bien adapté à votre besoin et à vos attentes, et pour échanger sur les formules proposées.
D'abord, nous nous assurons que le bilan de compétences est la solution adaptée à votre besoin, nous prenons ainsi systématiquement le temps nécessaire pour définir la raison d'être de votre bilan de compétences.
- ✚ Entretien préalable : Si nous sommes ensemble assurés de sa pertinence, nous convenons d'une date d'entretien préalable gratuit, d'une heure, qui a pour objectif d'analyser votre demande, de vous proposer les prestations correspondantes à vos besoins. Vous prenez le temps de réflexion.
- ✚ Validation de votre souhait : Nous fixons ensemble des dates prévisibles d'entretien, au rythme adapté à vos besoins et vos souhaits
Nous déterminons également ensemble le lieu et les modalités de réalisation.

Etape 3 : Inscription au bilan de compétences

- ✚ **Pre-Inscription :**
Nous vous transmettons par mail le lien direct vers notre offre de bilan, pour simplifier vos démarches.
Après ouverture de votre compte s'il n'a pas encore été ouvert, et création de votre identité numérique (démarche obligatoire depuis octobre 2022) :
 - Vous vous connectez sur le site **MON COMPTE FORMATION** : (<https://www.moncompteformation.gouv.fr>)
 - Vous devez vous pré-inscrire à l'action Bilan de compétences par la « Demande de devis ».

✚ Proposition de commande – Envoi par l'organisme de formation :

Votre demande de devis nous permet de vous transmettre par MON COMPE FORMATION une proposition de commande, adaptée à la formule choisie. Nous vous adressons également par mail un contrat d'engagement qui permet de récapituler votre demande, les modalités pratiques et le programme.

✚ Proposition de commande - Signature :

Vous devrez signer la proposition de commande sur MON COMPTE CPF (le délai recommandé par les conditions générales d'utilisation de Mon Compte formation est de 4 jours).

✚ Délai de rétractation :

Extrait CGU MON COMPTE FORMATION : « Lorsqu'il confirme sa demande d'inscription, le Stagiaire dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter. Afin de permettre au Stagiaire d'exercer son droit de rétractation, une fonctionnalité est prévue sur la Plateforme. L'Organisme de formation reçoit une notification de la rétractation du Stagiaire sur son Espace professionnel.

A l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation. »

Etape 4 : Convocations, avant le bilan

- ✚ L'envoi du contrat d'engagement vaut convocation aux entretiens. En cours de bilan, nous pouvons ensemble convenir de changements de dates qui seraient utiles selon les besoins.

Etape 5 : Pendant le bilan

- ✚ Une feuille de présence est signée lors de chaque entretien (signature papier ou électronique).
- ✚ A l'issue de l'entretien de synthèse, nous vous transmettons un questionnaire de satisfaction « à chaud ».
- ✚ Un certificat de réalisation vous est remis à l'issue du dernier entretien.

Etape 6 : Suivi post-bilan

- ✚ Vous recevez un questionnaire à 6 mois, évaluant votre satisfaction et l'atteinte de vos objectifs.
- ✚ Un entretien de suivi, compris dans le bilan, est proposé 6 mois après la fin du bilan pour faire le point avec vous sur votre situation. Cet entretien permet en général de remettre en perspective les projets issus du bilan :
 - Quelles sont les avancées ?
 - Quels sont les éléments qui ont éventuellement freiné la réalisation du projet et comment y faire face ?
 - Comment conserver intacte votre détermination ?

Il ne s'agit pas de repartir sur un nouveau bilan mais d'apporter un soutien éventuellement, de recadrer ou remettre en perspective l'aboutissement du projet sur le long terme, et de vous apporter nos conseils sur les structures ressources à contacter le cas échéant.

La réglementation prévoit une destruction des documents personnels dès la fin du bilan, sauf demande de votre part pour une conservation jusqu'à un an.